



A R R E S T
D U C O N S E I L D'É T A T
D U R O I,

Q U I commet le sieur Risteau, ancien Directeur de la Compagnie des Indes, pour faire le recouvrement de toutes les sommes dûes à la Compagnie dans les Isles françoises de l'Amérique.

Du 10 Février 1772.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

SUR ce qui a été représenté au Roi, étant en son Conseil, que dans les Isles françoises de l'Amérique, il étoit dû depuis long-temps à la Compagnie des Indes, des sommes assez considérables, dont le recouvrement éprouvoit beaucoup de lenteur & de